



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER MASSON DEHAYE N. JACOB C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE WEHRLIN MATHIS DANNEBEY DEVITERNE ENEL BEN ISMAIL

Absents excusés :

A. ANDRE a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. FRANCHE a donné pouvoir à L. WEHRLIN
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
C. SIMEANT a donné pouvoir à ML. MASSON
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
L. BABIN a donné pouvoir à N. JACOB
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Mise à disposition gratuite du centre socioculturel à l'UCOG Lorraine

**Nomenclature : 3.5.2 DOMAINE ET PATRIMOINE – Actes de gestion du domaine public –
Autres actes**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : ML MASSON

Exposé des motifs

Par une demande reçue en mairie le 17 octobre 2025, l'UCOG Lorraine - Unité de Coordination en OncoGériatrie Lorraine dont le siège est à Vandoeuvre-lès-Nancy a sollicité la location gracieuse du centre socioculturel le vendredi 23 janvier 2026. En effet, sélectionnée par L'institut National du Cancer (INCa), cette unité située à Vandoeuvre-lès-Nancy a pour vocation d'améliorer le parcours de soins de patients âgés atteints de cancer et à structurer leur prise en charge sur l'ensemble du territoire lorrain. Ainsi l'UCOG Lorraine soutient l'information en Oncogériatrie en organisant sur le territoire lorrain des conférences grand public.

C'est dans ce cadre que l'UCOG a réservé le Centre socio-culturel - salle Roger Galmiche, le vendredi 23 janvier 2026, pour accueillir une conférence grand public sur le thème « Personnes âgées et cancer : la vigilance n'a pas d'âge ! » dans notre municipalité.

L'orateur sera Monsieur le Docteur Jean-Yves Niemier, Responsable de l'Unité d'Oncogériatrie du CHRU de Nancy et Coordinateur Médical de l'UCOG Lorraine.

Cette conférence grand public ne s'adresse pas uniquement aux personnes âgées mais à tout public, jeune et moins jeune, famille et aidant.

C'est pourquoi l'UCOG Lorraine sollicite le soutien de la Commune pour la communication liée à cet événement.

La conférence sera ouverte au public de 14 h à 17 h.

Les prestations demandées sont l'utilisation de la salle Roger Galmiche et la régie son de 14 h à 17 h. Dans la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2022 pour la fixation des tarifs de location des salles communales, le tarif prévu pour les manifestations à but caritatif et humanitaire d'intérêt général organisée par une association non-pulnéenne est le tarif associations, à savoir forfait demi-journée 63 € pour la salle R. GALMICHE et 30 € de l'heure pour le régisseur, soit 90 € pour 3 heures. Le montant de la location serait de 153 €.

Cependant la Commune de Pulnoy souhaite apporter son soutien à l'action de l'UCOG et c'est pourquoi elle accepte la mise à disposition gracieuse de la salle Galmiche, de l'office et du régisseur.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'accorder la mise à disposition gratuite du centre socioculturel à l'UCOG aux conditions demandées et d'autoriser le Maire à signer le contrat de location gratuite.

Délibération

Vu l'article L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022, portant sur les tarifs de location des salles de la commune,

Considérant la demande de mise à disposition gracieuse du centre socioculturel formulée par l'UCOG Lorraine pour le vendredi 23 janvier 2026,

Considérant l'action d'utilité publique de l'UCOG Lorraine - au bénéfice des personnes âgées et des malades atteints de cancer de l'agglomération nancéienne,

Considérant l'avis des commissions du 19 novembre 2025,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la mise à disposition gratuite du centre socioculturel aux conditions demandées par l'UCOG pour l'organisation de la conférence grand public sur le thème « Personnes âgées et cancer ; la vigilance n'a pas d'âge ! », ainsi que le soutien du service communication pour la communication liée à cet événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son accord sur la proposition susvisée.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 02/12/2025 et que la convocation a été faite le 25/11/2025.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 08 décembre 2025

Le Maire,
Marc OGIEZ

